

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Numéro spécial

LE PROJET TERRITORIAL DE L'ETAT POUR LES ALPES DE HAUTE PROVENCE : UNE STRATÉGIE LOCALE POUR LES SERVICES DE L'ETAT

Chaque Préfet de département et de région a été chargé par le Premier Ministre d'élaborer, avec la collaboration de l'ensemble des services de l'Etat, un projet territorial définissant les orientations et les perspectives d'action de l'Etat sur le territoire considéré pour les années 2001-2003.

“Fin 2000, chaque échelon déconcentré devra disposer d'un cadre d'action commun élaboré collégialement par les chefs de services, à l'initiative et sous la responsabilité du Préfet” (extrait du relevé de décisions du comité interministériel pour la réforme de l'Etat du 13 juillet 2000).



Liberté.Égalité.Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

sommaire

p 1

Une stratégie locale pour les services de l'Etat

p 2-3

Etat des lieux et diagnostic
Les priorités de l'Etat dans les Alpes de Haute-Provence pour les années de 2001-2002-2003

p 4

De nouvelles méthodes, un nouvel état d'esprit

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE DÉPARTEMENT DES
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :
Bernard Lemaire, Préfet des
Alpes de Haute-Provence

Rédaction : Préfecture
Conception : Préfecture
(Service Départemental des
Transmissions et de
L'Informatique)

Photos :
- Usine SANOËI SISTERON
- Association "Lavande de
Haute-Provence" MANOSQUE
- Magazine Civique du
Ministère de l'Intérieur

Imprimé par Arc-en-Ciel,
04000 Digne-les-Bains, sur
papier recyclé

Dépôt légal à parution
N°CPPAP : 1105 B05592
Tirage : 2000 ex

POURQUOI UN PROJET TERRITORIAL ?

L'élaboration d'un projet territorial répond à un quadruple objectif de clarté, d'adaptabilité, de cohérence et de continuité.

☆ Clarté :

Les services de l'Etat s'ils sont chargés de mettre en œuvre des procédures ou de faire respecter l'Etat de droit, sont aussi les acteurs d'une société en construction, du progrès économique et social en faveur des populations et des territoires. La clarté des objectifs poursuivis et de leur stratégie est un préalable indispensable à l'efficacité de leur action

☆ Adaptabilité :

Les politiques publiques nécessitent une définition et une expression concrète des priorités et des modalités spécifiques de mise en œuvre, adaptées aux situations locales

☆ Cohérence :

La dimension de plus en plus interministérielle de l'action de l'Etat nécessite une démarche globale territorialisée et l'existence d'un cadre d'action commun

☆ Continuité :

L'action de l'Etat doit dépasser les contraintes spécifiques de la gestion des ressources humaines et la succession des responsables administratifs.

UNE STRATEGIE D'ACTION A PARTIR D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE

Le projet territorial procède d'abord d'une démarche de lecture du territoire qui permet d'établir un diagnostic des forces, des faiblesses

et des enjeux du développement du territoire qui doit fournir un guide d'action à l'action administrative.

UNE DEMARCHE D'ELABORATION COLLEGIALE

Une méthode spécifique a été retenue pour l'élaboration du projet. Un comité de pilotage comprenant les chefs de service de l'Etat a été constitué sous l'autorité du Préfet chef de projet. Une équipe projet a été chargée de réaliser un état des lieux qui s'est articulé autour des trois thèmes suivants :

- ◆ le territoire
- ◆ les grands projets des acteurs publics
- ◆ le mode d'organisation de l'Etat

A ensuite été engagée une réflexion sur la seconde phase du projet, le diagnostic, laquelle a permis d'identifier les atouts et les handicaps à la fois du territoire départemental et de l'action et du mode fonctionnement de l'Etat dans le département. Parallèlement, les élus, les représentants des différentes composantes économiques et sociales de la population, du monde associatif, des organisations syndicales ont été consultés sur leurs attentes à l'égard de l'Etat. Une synthèse de ces travaux a été effectuée à l'occasion de deux séminaires, à l'issue desquels les trois enjeux suivants ont été retenus, sur lesquels les moyens de l'Etat devront converger :

- ◆ Favoriser l'occupation du territoire départemental
- ◆ S'engager sur de nouvelles voies de développement économique
- ◆ Construire une attractivité du territoire.

ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

LE TERRITOIRE :

Une occupation qu'il est nécessaire d'organiser

☆ *Ses atouts :*

◆ *Des potentialités non négligeables :*

* Un espace attractif où il fait bon vivre, où les loisirs de nature et les activités scientifiques peuvent avoir un effet de levier économique.

* des créneaux porteurs dans le domaine agricole : produits traditionnels bénéficiant d'une bonne image de marque; multiplication des démarches de qualité (AOC, labels)

* l'émergence des acteurs de la nouvelle économie

☆ *Ses points faibles :*

◆ *Un territoire à deux vitesses :*

Dynamisme des vallées de la DURANCE et de la BLEONE où est localisé l'essentiel de l'activité économique et où est constaté la croissance démographique et atonie des zones de montagne caractérisées par l'enclavement.

◆ *Un développement économique limité alors qu'il existe un vrai potentiel :*

- * une économie au dynamisme insuffisant
- * une offre touristique qui reste insuffisante
- * une identité peu marquée : diversité des territoires confinant à l'hétérogénéité; des forces centrifuges anciennes et multiples.

L'ACTION DE L'ETAT :

Une perception plutôt positive bien que souvent floue pour ses partenaires ; le besoin d'une implication plus forte

☆ *Ses atouts :*

* Les fonctions régaliennes de l'Etat sont bien assurées : Le département apparaît comme l'un des plus sûrs de France; le contrôle de légalité des marchés publics, la sécurité alimentaire, la santé publique, les secours d'urgence sont assurés dans de bonnes conditions.

* une compétence technique reconnue

☆ *Ses points faibles :*

◆ *Une action incomplète et inégale :*

Un meilleur équilibre entre conseil, soutien aux projets locaux et contrôle est souhaité ; une réorientation stratégique de l'ingénierie publique est revendiquée.

◆ *Une coordination à améliorer :*

Un traitement interministériel des questions administratives et financières s'impose presque systématiquement.

◆ *Un manque de lisibilité :*

La politique de communication de l'Etat doit être améliorée. L'administration doit contribuer à la compréhension des politiques prioritaires en simplifiant les textes qu'elle rédige; l'accès des citoyens aux services doit être facilité (recours aux nouvelles technologies de communication; mise en réseau des agents; mutualisation des moyens).

LES PRIORITES DE L'ETAT DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE POUR LES ANNEES 2001-2002-2003

Les conclusions de l'état des lieux et du diagnostic ont conduit les services de l'Etat à s'assigner trois objectifs prioritaires déclinés en 64 actions:

1) favoriser l'occupation du territoire départemental

2) s'engager sur de nouvelles voies de développement économique

3) construire une attractivité du territoire
Pour atteindre ces objectifs, l'Etat mettra en œuvre de nouvelles méthodes de travail et développera un nouvel état d'esprit :

** en s'organisant en administration de projet*

** en s'obligeant à être plus proche et plus simple*

** en renforçant les partenariats*

FAVORISER L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

☆ *En luttant contre le sentiment d'abandon :*

* Favoriser l'adaptation des politiques sociales aux spécificités du monde rural (politique de lutte contre l'exclusion ; politique de formation professionnelle et d'emploi ; politique du logement)

* Mise en œuvre de services adaptés aux spécificités de la population (services à la demande ; services à domicile ; utilisation des NTIC).



Photo : Usine SANOFI SISTERON : laboratoire

☆ *En soutenant les activités existantes :*

- * Soutien de l'agriculture et de la pluriactivité (contrats territoriaux d'exploitation; nouvelles installations ; structuration des filières ; qualification des productions)
- * Développement de la filière bois
- * Soutien de l'activité des stations de montagne (contrats montagne ; diversification des activités en été; politique en faveur des saisonniers)

☆ *En structurant les territoires et en palliant la rareté des porteurs de projet :*

- * contribuer à l'ouverture des territoires (politique active en matière d'infrastructures routières et de téléphonie)
- * organiser l'élaboration de projets de développement territoriaux (accompagner la création des pays)
- * compenser la raréfaction des porteurs de projet (mise en place de dispositifs d'idées de développement, offre d'ingénierie)
- * anticiper et lutter contre les effets mécaniques du déclin démographique sur l'activité des services publics (suivi quantitatif de l'activité des services publics; activation d'un système de veille)

S'ENGAGER SUR DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

☆ *Le tourisme et les loisirs :*

- * Contribuer à la professionnalisation de cette filière et au développement et à la requalification des hébergements touristiques
- * élaboration de 5 schémas départementaux des activités physiques et de loisirs (escalade et canyoning; randonnée; nautisme et baignade; parapente; eaux vives)
- * encourager la création de produits touristiques spécifiques au département basés sur la culture scientifique (géologie; astronomie...)

☆ *L'agro industrie :*

- * renforcer le rôle du pôle de sécurité alimentaire des aliments
- * susciter le développement d'une agro-industrie en établissant des liens avec la recherche fondamentale et les incubateurs

☆ *La nouvelle économie :*

- * mise en place de services d'accompagnement des entreprises du secteur technologique
- * organiser des synergies (club INTERNET)
- * développer les moyens d'accès aux nouvelles technologies (téléphonie mobile, diffusion de logiciels; haut débit)

☆ *Favoriser la création de nouvelles entreprises :*

- * mobilisation des entreprises de la filière SENTEURS (pôle SENTEURS)
- * mise en place de dispositifs de captage de projets industriels :
- * recherche des brevets non développés en établissant des passerelles avec les technopôles régionales et les pépinières d'entreprises
- * développement des services aux entreprises (organi-

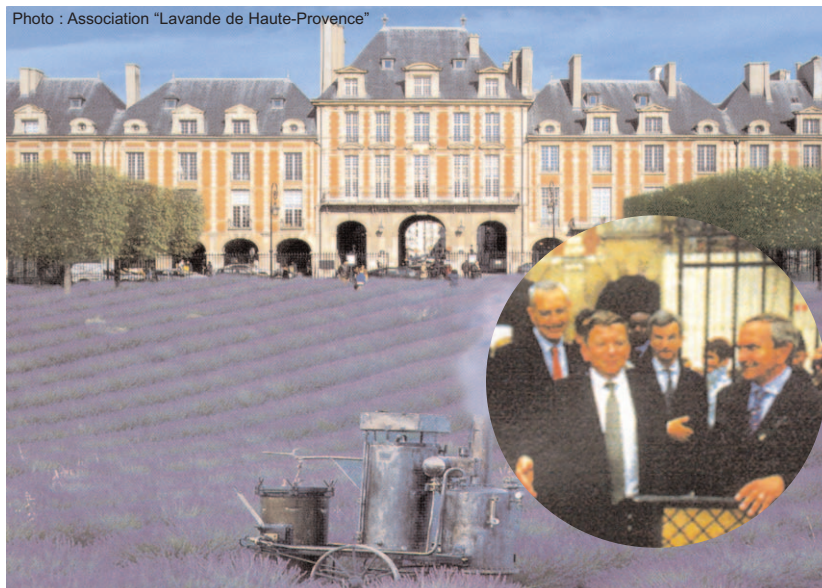
sation des zones d'activités; immobilier d'entreprises; projet ALIZE)

CONSTRUIRE UNE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

☆ *Consolider les atouts du département :*

- * valoriser l'environnement :

- Photo : Association "Lavande de Haute-Provence"



Les Alpes de Haute-Provence à Paris (28 juin-1er juillet 2001) : le Président du Conseil Général Jean-Louis Bianco et le Préfet Bernard Lemaire accueillent Jean Glavany, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, à l'occasion de l'inauguration d'un champ de lavande Place des Vosges.

dans le domaine de l'eau (coordination interservices)

- élaborer le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- favoriser le maintien de la biodiversité
- organiser une meilleure maîtrise des risques naturels
- * mise en valeur du patrimoine et politique de l'habitat (réhabilitation des centres anciens)
- * maintien de l'image d'un département sûr (poursuite de la politique en matière de délinquance : contrats locaux de sécurité; prévention)

☆ *Organiser une gestion globale des sites naturels et touristiques majeurs :*

- * mise en œuvre de l'opération GRAND SITE sur le VERDON
- * susciter des programmes globaux de développement dans les parcs naturels et les pays bénéficiant de cités de caractère

☆ *Promouvoir l'identité du département :*

- * mise en œuvre d'une politique événementielle (densification des événements; favoriser les manifestations susceptibles de porter l'image du département à l'extérieur).
- * développer les relations internationales avec l'Italie et les autres pays)

DE NOUVELLES METHODES UN NOUVEL ETAT D'ESPRIT

UNE ADMINISTRATION DE PROJET

☆ *En favorisant l'émergence d'idées innovantes :*

- * mise en place de cellules spécialisées de recherche d'idées
- * création d'une banque de données sur les projets réalisés sur d'autres territoires
- * création de réseaux reliant le niveau départemental au niveau régional
- * mise en place d'une plate forme technologique à DIGNE les BAINS (IUT ; conseil de perfectionnement)
- * création des conseils de développement dans le cadre des pays

☆ *En soutenant les porteurs de projet :*

- * mise en place d'une équipe de projet interministérielle
- * mise en place de dispositifs de portage de projet dans leur phase d'incubation

UNE ADMINISTRATION PLUS PROCHE ET PLUS SIMPLE

☆ *Développer l'administration de proximité :*

- * recrutement de chargés de développement sous l'autorité des Sous Préfets
- * mutualisation des moyens des services publics dans les zones en déclin (point publics ; espaces ruraux emploi formation ; maisons de services publics)

☆ *Réduire la complexité, gérer le temps :*

- * mise en place d'une politique interministérielle de communication
- * simplification de la rédaction administrative
- * mise en place de dispositifs permettant aux citoyens d'accéder à des conseils et commentaires (désignation de référents dans les services; bornes interactives)
- * mise en place d'une politique systématique d'articulation des procédures et du temps de traitement (droit des sols ; création d'entreprises ; établissements classés)
- * création d'un pôle de compétence MARCHES PUBLICS
- * mise en place de guichets uniques

EN RENFORCANT LES PARTENA- RIATS

☆ *Renforcer les collectivités locales et les organisations partenaires :*

- * réalisation d'un système d'information territorial
- * réorientation de la mise en œuvre de l'ingénierie publique

☆ *Contribuer au développement de l'intercommunalité :*

☆ *Permettre une meilleure gestion des financements publics :*

- * identifier les points d'information et les facteurs de lenteur

LA MISE EN OEUVRE DU PROJET TER- RITORIAL

Elle est assurée par un travail coordonné de l'ensemble des services de l'Etat, en relation le cas échéant avec les partenaires extérieurs (socioprofessionnels, associations, collectivités locales)

Les objectifs, les acteurs, les pilotes, les moyens, le calendrier et les modalités d'évaluation et de suivi des différentes actions ont été clairement identifiés

Le système d'information territorial permettra le partage des informations sur le suivi des actions en cours.

Photo : Magazine Civique



Salon de sites publics Internet à Digne-Les-Bains le 14 décembre 2000